

Que faire après un gel de printemps ?



1- Estimer les dégâts

Jusqu'à 40% de dégâts

La vigne **va compenser la perte de récolte** par les autres rameaux indemnes. Si les conditions climatiques à la floraison sont optimales, la vendange sera normale.

Entre 40% et 60% de dégâts

La **vendange sera partielle** et il faudra veiller à assurer le bois de taille pour l'hiver.

Plus de 60% de dégâts

Il n'y aura **pas ou peu de récolte**. L'objectif principal est de faire du bois de taille pour l'hiver suivant et préserver l'architecture du cep.

2- Aucune intervention ne doit être entreprise sur les vignes avant le redémarrage de la végétation.

Il est inutile d'enlever les rameaux gelés qui se dessècheront naturellement. L'apport de **fertilisant ou de biostimulant** pour favoriser la reprise de la pousse n'a **pas d'efficacité après un épisode gélif**. La vigne va enclencher seule des processus de cicatrisation et la reprise de végétation.

3- Ebourgeonner pour préserver l'avenir

L'ébourgeonnage après un gel est très utile car il permet un **gain économique** en étant plus rapide que la taille. En effet, la réalisation d'un ébourgeonnage est essentielle après des dégâts de gel importants pour **éviter des chantiers de taille longs et fastidieux** l'hiver suivant (la taille de vignes gelées et non ébourgeonnée nécessite 30 à 40 % de temps supplémentaire).

L'ébourgeonnage favorise également **l'aération du feuillage** améliorant ainsi l'induction florale pour l'année suivante.

Enfin, il permet de **choisir les bois pour reconstruire le cep** et ainsi préserver son architecture.

Que faire après un gel de printemps ?



Si les dégâts ne dépassent pas les 40 %

La vigne **compense** la perte de récolte avec les autres bourgeons restant. **L'ébourgeonnage doit donc être réfléchi de manière habituelle.**

Au dessus de 40 % de perte

L'ébourgeonnage doit en priorité permettre d'**assurer du bois de taille pour l'hiver**. Il doit être raisonné selon **trois critères** :

- Eliminer les pampres pour privilégier les repousses de bourgeons sur la tête ;
- Conserver un rameau dans le flux de sève sur la tête de la souche pour former un courson ;
- Conserver au moins un rameau sur du bois d'un an pour conserver une branche qui porte des fruits.

4- Reprendre la protection phytosanitaire

Pour les parcelles gelées jusqu'à 60 %, la protection phytosanitaire doit **s'envisager normalement en fonction des stades phénologiques du feuillage restant**.

Sur les parcelles les plus touchées, il est nécessaire **d'attendre que la végétation redémarre** et débiter la protection à partir du stade 7-8 feuilles étalées, afin de préserver les bois.

Si une jeune plantation a gelé...

Lorsqu'une plantation a subi des dégâts de gel, **l'ébourgeonnage doit être minutieux** afin de **conserver le rameau le plus bas** et ainsi préserver l'établissement du tronc lors la taille suivante.

Repousser d'un an la mise à fruit est également recommandé et envisageable pour limiter l'impact d'un second débourrement sur des jeunes plants ayant peu de réserves.

Un apport d'engrais en foliaire durant la saison est possible pour aider au développement optimal des plants.